
**Y a-t-il une politique industrielle commune
pour la France et l'Allemagne ?**

Henrik Uterwedde

Avril 2005

Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa)



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Comité d'études des relations franco-allemandes
©Ifri, 2005 - www.ifri.org

Institut français des relations internationales
27 rue de la Procession - 75740 Paris Cedex 15 - France
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 - Fax: 33 (0)1 40 61 60 60

Y a-t-il une politique industrielle commune pour la France et l'Allemagne ?

Henrik Uterwedde¹

La politique industrielle est de retour. Le thème des délocalisations et de la désindustrialisation occupe les débats publics dans nos deux pays et la demande d'une réponse politique se fait de plus en plus urgente. Ainsi, le 10 mai 2004, le président Jacques Chirac s'est prononcé en faveur d'une « véritable politique industrielle européenne avec des volets sectoriels, plus offensive dans le traitement des questions internationales et commerciales », tandis que son ministre de l'Économie Nicolas Sarkozy annonce, lors de sa première conférence de presse, « une politique industrielle volontariste face à la désindustrialisation et aux délocalisations ». En janvier 2005, le président français a élevé la politique industrielle au rang de « priorité nationale » tentant de renouer avec la politique des grands projets mobilisateurs suite au rapport Beffa. En Allemagne le chancelier Gerhard Schröder déclare dès 2002 que la politique industrielle est « une tâche pour l'Europe »². Un an plus tard, en réaction à une communication de la Commission européenne sur « La politique industrielle dans une Europe élargie »³, la confédération de l'industrie allemande approuve une politique industrielle, dans laquelle elle voit une « clé pour la compétitivité européenne ». Plus récemment, le parti social-chrétien (CSU, parti bavarois lié à l'Union chrétienne-démocrate, CDU) a revendiqué « une politique industrielle active » en Allemagne, en citant l'exemple de la politique française de défense des « champions nationaux ».

Curieuse carrière d'une notion qui, pendant des décennies, n'a jamais vraiment eu droit de cité en Allemagne, qui a plus d'une fois semé la discorde dans le couple franco-allemand et qui, même en France, semblait être tombée en désuétude depuis les années 1980 ! Curieuse politique industrielle qui d'une part semble rapprocher la France et l'Allemagne, toutes deux ne cessant de réclamer de concert à l'Union européenne une politique plus soucieuse des producteurs industriels, et qui d'autre part n'a cessé de diviser nos deux pays tout au long de l'année 2004 à travers les querelles autour d'Aventis-Sanofi et de Siemens-Alstom ! Mais ce faisant, est-on certain de parler de la même politique industrielle ? Cette expression n'est-elle pas devenue un passe-partout pour dire tout et son contraire ? Il semble indispensable de préciser ce que l'on entend en France et en Allemagne par *politique industrielle* et *Industriepolitik*. Dans cette perspective, nous revenons dans cet article sur l'évolution des politiques en les replaçant dans leur contexte économique, mais aussi politique et social, puis nous abordons les champs d'action, tant bilatéraux qu'europeens, ainsi que les bonnes (et moins bonnes) pistes pour une action bilatérale ou

¹ Henrik Uterwedde est directeur adjoint du Deutsch-Französisches Institut (Dfi) de Ludwigsburg.

² *Financial Times Deutschland*, 29 avril 2002.

européenne. Au-delà d'une simple querelle de mots ou de concepts, c'est bien sûr là que se situe le véritable enjeu : dans quelle mesure les deux plus grands pays industriels de l'Europe peuvent-ils contribuer à une action commune pour une industrie européenne compétitive ?

Politique industrielle, Industriepolitik : histoire d'une querelle

Deux univers différents ?

Dans les années 1960 et 1970, tout ou presque semblait séparer nos deux pays. Les situations économiques ne se ressemblaient pas, opposant une Allemagne industrielle, forte d'une structure productive solide développée depuis la fin du XIX^e siècle et une compétitivité internationale incontestée, à une France en pleine période de rattrapage industriel et de modernisation économique, attachée à l'époque à l'« impératif industriel ». D'où une différence fondamentale entre les mythes fondateurs de l'après-guerre : la modernisation pilotée par l'État en France contre l'économie sociale de marché, rendue en Allemagne populaire par Ludwig Erhard, le « père » de l'essor économique allemand. D'où une différence également entre les approches politiques. En France, la politique industrielle était de première importance pour la modernisation économique du pays. Ainsi, dans les années 1960, toute une panoplie d'instruments fut mise au service de cette politique : politique du crédit, politique de concentration visant l'émergence de « champions nationaux », secteur nationalisé, plans sectoriels et, surtout, grands projets industriels dans les secteurs de pointe. Ce modèle étatiste contrastait avec l'approche allemande. Une politique industrielle n'ayant pas grand sens dans le pays industriel par excellence – la notion même était par ailleurs bannie du vocabulaire officiel jusque dans une période récente –, l'interventionnisme d'État était mal considéré. Dans le modèle de l'économie sociale de marché, le rôle de l'État est surtout limité à la *Ordnungspolitik* – l'instauration puis la sauvegarde d'un cadre réglementaire pour assurer le bon fonctionnement du marché – et à des mesures sociales compensatoires pour assurer la justice sociale. Par contre, les politiques structurelles, tant sectorielles que régionales (*Strukturpolitik*), devaient rester limitées, tout comme la politique conjoncturelle (*Ablaufpolitik*), qui n'a été mise en place qu'en 1966, avec l'entrée du parti social-démocrate (SPD) au gouvernement fédéral. Dans son programme de Bad Godesberg de 1959, le SPD avait justement fini par adhérer à la doctrine de l'économie sociale de marché en adoptant la formule suivante : « autant de marché que possible, autant d'État que nécessaire ». Il y avait donc un large accord pour refuser une politique volontariste à la française visant à structurer le système productif (*Strukturlenkung*).

³ Commission de l'Union Européenne, COM (2002) 714 final.

Concernant la doctrine et les discours en matière de politique industrielle, deux univers semblaient donc s'opposer. Quant aux pratiques, la situation est plus nuancée. D'une part, tout au long des années 1960 et 1970, la politique économique allemande a développé des actions structurelles. Dans les années 1970, après le premier choc pétrolier et face aux crises d'adaptation industrielles, le discours libéral (dont le ministère de l'Économie s'est toujours considéré comme le veilleur du temple) a été de plus en plus contesté. Face à lui, une approche plus interventionniste, représentée par le ministère de la Recherche, prônait une politique technologique plus active et structurante pour moderniser le tissu industriel du pays. D'autre part, l'Allemagne a elle aussi soutenu certains secteurs tels que le charbon, l'agriculture ou, plus tard, les chantiers navals. Si toutefois l'interventionnisme étatique a été moins voyant, moins étendu et de nature différente qu'en France, c'est à cause de facteurs profonds touchant à la culture politique, économique et sociale allemande développée depuis 1945. Car l'action publique a toujours été portée par une multitude d'acteurs.

Premièrement, l'État allemand s'organise selon une structure à deux étages : la fédération (*Bund*) et les 16 États fédérés (*Länder*). En matière économique, ces derniers ont justement eu un rôle très actif dans la réalisation d'une stratégie régionale de développement économique et industriel, contrastant quelque peu avec les discours et les principes libéraux maintenus par le ministère fédéral de l'Économie. L'exemple le plus flagrant en est la Bavière, qui a connu ses propres « Trente Glorieuses » en transformant une économie rurale et traditionaliste en une région prospère tournée vers l'industrie *high-tech*. Mais d'autres *Länder* comme le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie du Nord-Westphalie ou plus récemment la Thuringe n'ont pas hésité à mettre en œuvre leur propre stratégie de développement économique en utilisant toute une panoplie d'instruments à leur disposition : banques régionales de développement, politique de la formation, aide aux petites et moyennes entreprises (PME), implantation de centres de recherche et de transfert technologique, etc.

À cette division du travail verticale entre *Bund* et *Länder*, s'ajoute le rôle actif des organisations professionnelles (*Verbände*) et leur capacité d'autorégulation se substituant dans beaucoup de domaines à la réglementation publique. Autant que possible, les pouvoirs publics s'en remettent aux intérêts organisés pour assurer des régulations nécessaires, qu'il s'agisse du système des conventions collectives⁴, du système de la normalisation industrielle délégué largement aux professionnels⁵, de la formation professionnelle – réalisée par une coopération entre les entreprises, aidées par les chambres de commerce et d'industrie, et le système scolaire public – ou encore de la régulation de certains secteurs. Ce système « néocorporatiste » fonctionne grâce à une bonne capacité d'organisation et d'autorégulation

⁴ On parle de l'autonomie des partenaires sociaux, *Tarifautonomie*, et l'État ne s'en mêle pas.

des entreprises, des secteurs économiques et de leurs organismes représentatifs, mais aussi grâce au caractère coopératif du capitalisme rhénan et de son modèle d'entreprise partenarial. Ainsi, les liens solides et étroits entre les banques et les grandes entreprises industrielles ont protégé ces derniers contre des tentatives d'OPA, réunissant au besoin des tours de table discrets pour chercher des solutions « allemandes » contre des repreneurs étrangers potentiels.

Dans ce contexte, le rejet officiel d'une emprise de l'État sur l'appareil productif s'est doublé d'une politique industrielle *implicite*. Celle-ci a toujours été moins visible qu'en France, parce qu'elle a reposé sur une pluralité d'acteurs, étatiques ou non, ainsi que sur une culture de la coopération et du partenariat sur le terrain, et parce qu'elle s'est souvent appuyée sur un ensemble de pratiques tellement rodées qu'elles ne nécessitaient pas toujours une formulation explicite d'objectifs et d'instruments de politique industrielle. D'où un malentendu quasi permanent : en Allemagne, on ne cessait de reprocher à la politique française son penchant dirigiste, voire colbertiste, refusant catégoriquement toute politique industrielle européenne, mais en développant des pratiques qui pouvaient être identifiées à une politique industrielle qui ne disait pas son nom. En retour, les dirigeants français soupçonnaient leurs partenaires allemands de pratiquer le double langage. Il n'est donc pas étonnant qu'au niveau européen, les propositions de la France à l'Union européenne d'adopter une stratégie industrielle commune se soient heurtées plus d'une fois à une attitude allemande restrictive, favorisant une politique libérale ou tout au plus des actions européennes horizontales. Ainsi, en 1991, la France a certes obtenu que l'article 130 du traité de Maastricht attribue des compétences à l'UE en matière de politique industrielle. Mais elle a dû composer notamment avec l'Allemagne qui, faute de pouvoir empêcher cet article, a réussi à le nourrir d'objectifs libéraux et à prescrire l'unanimité pour toute décision politique. En même temps, ces différences d'approche n'ont pas empêché des coopérations industrielles franco-allemandes puis européennes de voir le jour, dans le secteur de l'armement et de l'aérospatial notamment.

Quels rapprochements ?

En réalité, ces différences et malentendus ne sont qu'une face de la médaille. L'autre face réside dans le fait que depuis les années 1980 au moins, les conceptions et pratiques de politique industrielle des deux pays tendent à se rapprocher. Il faut dire que depuis le tournant de la rigueur en mars 1983, et plus tard sous l'influence des directives européennes organisant le marché unique, la France a progressivement adopté une approche plus libérale

⁵ Par un simple contrat de 1975, l'institut DIN, organisme sous forme d'association, est reconnu par l'État comme l'institution compétente dans la matière, contre la promesse du DIN de tenir compte des intérêts publics le cas échéant.

en matière de politique industrielle. En outre, on peut constater un changement de paradigme dans les deux pays. La politique industrielle a largement changé de signification et de forme. Tant en France – autour du concept de *compétitivité globale* – qu'en Allemagne – avec son débat sur la compétitivité du *Standort Deutschland* (site de production Allemagne) -, a lieu un déplacement des politiques industrielles traditionnelles vers des politiques de régulation de type horizontal (politiques d'environnement de l'entreprise, règles de fonctionnement des marchés), ainsi que vers des politiques transversales englobant notamment l'enseignement et la formation, la diffusion du savoir, la recherche, un contexte favorisant l'innovation, l'esprit entrepreneurial, les réseaux, la concertation des acteurs, l'efficacité des administrations, etc. Cette nouvelle approche correspond à un changement du rôle de l'État dans un système d'action qui est constitué d'un nombre d'acteurs publics, semi-publics et privés de plus en plus important.

Cela implique des processus d'apprentissage et d'adaptation différents. La France cherche à rompre avec le schéma traditionnel axé autour d'un État central interventionniste et s'efforce de trouver un nouvel équilibre entre l'État, les collectivités locales, les mécanismes du marché et les partenaires sociaux. Son problème réside dans le fait qu'en l'absence d'une société civile organisée et d'une tradition partenariale, les nouveaux acteurs et formes de régulation tardent à se manifester. Ce qui peut nourrir la tentation (illusoire) d'un retour au modèle étatiste qui seul serait capable de définir une stratégie d'ensemble. L'Allemagne lutte quant à elle contre ses tendances à l'inertie, qui sont en quelque sorte le fruit d'une dérive du système socio-économique coopératif et néocorporatiste. Le capitalisme « rhénan » doit se renouveler tout en gardant ses atouts, en cherchant de nouveaux compromis institutionnalisés permettant une nouvelle dynamique.

Aujourd'hui, la mondialisation, le danger de désindustrialisation et la politique européenne aidant, la politique industrielle n'est plus un terme maudit en Allemagne. Mais, à première vue du moins, il s'agit d'une acceptation libérale et horizontale du terme. En témoigne cette déclaration programmatique du ministère fédéral de l'Économie : « L'autonomie et la responsabilité des entreprises, la liberté de contrat entre les partenaires économiques, la concurrence et un système efficace de formation des prix constituent les piliers fondamentaux d'une économie de marché. Ils ne doivent pas être défaits par des interventions étatiques. C'est pourquoi l'objectif de la politique industrielle réside avant tout dans la création de conditions générales qui sauvegardent la compétitivité de l'industrie et qui augmentent le potentiel de croissance, d'emploi et d'innovation de l'industrie. »⁶ Cette *doxa* libérale, qui se situe dans la tradition du discours officiel allemand, est pourtant à nuancer par l'existence d'une politique d'aides sectorielles, ainsi que par une politique active

⁶ BMWA, *Politik für eine wettbewerbsfähige Industrie*, d'après le site du ministère : <www.bmwa.bund.de/Navigation/Wirtschaft/industrie.html>.

d'accompagnement dans certaines branches. Dans les secteurs aérospatial et maritime (chantiers navals, techniques et navigation maritime, ports), deux secrétaires d'État remplissent le rôle de « coordinateurs », organisant un dialogue sectoriel avec les entreprises et les organisations professionnelles et syndicales. Leur objectif est « d'identifier des champs de problèmes et d'élaborer des ébauches de solutions communes. »⁷ Il s'agit d'une coordination « douce » qui ne prétend pas imposer une vision de la part de l'État mais s'inscrit dans la culture partenariale en engageant un dialogue public-privé proche du terrain, de type « bottom-up ». La même philosophie se retrouve dans les programmes-cadres du ministère fédéral de la Recherche concernant les technologies transversales susceptibles d'améliorer la compétitivité industrielle : les programmes pour les techniques d'information et de communication, pour la biotechnologie et pour la nanotechnologie, encouragent des projets réalisés en principe par des associations de centres de recherche et d'entreprises ; la promotion des réseaux d'excellence et centres d'excellence vise à favoriser l'émergence de « grappes » (*clusters*) régionales et/ou sectorielles.

En France, une approche similaire, exprimée par le rapport Blanc et celui de la DATAR, veut placer les réseaux d'entreprises et les pôles de compétitivité au centre de la politique industrielle. Le député Christian Blanc fustige ainsi « les systèmes nationaux hiérarchisés et verticaux » dans lesquels les acteurs seraient « fossilisés » et « qui font perdre aux interactions entre la recherche, l'enseignement et l'entreprise toute la vitalité d'où naissent l'innovation et la compétitivité. »⁸ Il propose une approche indirecte, partenariale : « L'objet n'est pas d'agir directement sur l'entreprise à travers de nouvelles subventions ou aides fiscales venant arroser un terrain stérile. Il s'agit en revanche de créer un écosystème où des initiatives naissent, croissent et s'épanouissent avec plus de facilité. »⁹ Ce qui passerait aussi par une dévolution plus hardie de compétences aux régions, qui seraient les mieux situées pour créer une dynamique de pôles de compétitivité.

Mais devant la situation d'urgence ressentie face aux risques de délocalisation industrielle, voire de désindustrialisation, les spécificités nationales semblent prendre de nouveau le dessus. Si nos deux pays sont unis dans le constat que l'industrie reste de loin le secteur le plus important pour la dynamique économique, entraînant le secteur productif, notamment par les services aux entreprises, les gouvernements en tirent des conclusions différentes. En France, le président Chirac a déclaré vouloir faire de la politique industrielle « une priorité nationale » ; suite au rapport Beffa se dessine une volonté de renouer avec les « grands projets » des années 1960 et 1970 à travers l'agence pour l'innovation industrielle, ce qui

⁷ *Ibid.*

⁸ Ch. Blanc, *Pour un écosystème de la croissance. Rapport au Premier Ministre*, Paris, Assemblée nationale 2004, p.1. Cf. Aussi DATAR, *La France, puissance industrielle. Une nouvelle politique industrielle pour les territoires*, Paris, DATAR, 2004.

⁹ Ch. Blanc, *op.cit.*, p. 77.

laisse sceptique quant à une approche « par le haut » (*top-down*) et centrée sur les grandes entreprises. De leur côté, les dirigeants allemands continuent à se méfier de ce genre d'activisme. C'est par une action « horizontale » sur le cadre réglementaire et fiscal des entreprises, ainsi que sur leurs coûts de production, que le gouvernement Schröder a réagi aux problèmes. Par ailleurs, les « pactes pour la compétitivité », conclus par les partenaires sociaux tant au niveau des grandes entreprises qu'au niveau des branches, va dans le même sens. S'il y a eu un réel rapprochement dans les positions générales dans les vingt dernières années, il semble bien que les tissus industriels, ainsi que les systèmes d'acteurs, publics et privés, restent bien différents. Ils reproduisent ainsi quelque peu l'antagonisme entre d'une part une stratégie axée sur l'État, et d'autre part une politique portée par une multitude d'acteurs politiques et économiques. *Politique industrielle* et *Industriepolitik* restent donc bien deux approches divergentes. Dans ces conditions, comment les complémentarités des situations et des solutions politiques pourraient-elles engendrer un processus d'apprentissage entre nos deux pays ? Est-il possible de trouver des convergences productives quant à la définition pour une politique industrielle en Europe ?

Politique industrielle franco-allemande : petite chronique récente

2003	Lettre commune de Jacques Chirac, Gerhard Schröder et Tony Blair à la présidence du Conseil proposant notamment des « mesures de soutien pour une industrie compétitive à l'échelle globale » (5 février)
2003	Feuille de route pour la coopération franco-allemande dans l'industrie (26 mars)
2003	Initiative franco-allemande de soutien à la croissance (18 septembre)
2004	« Premières rencontres franco-allemandes pour la compétitivité industrielle » organisées par les deux gouvernements ; annonce d'une intensification de la coopération et de la création de groupes de travail (19 janvier)
2004	Lettre commune de Jacques Chirac, Gerhard Schröder et Tony Blair aux présidents du Conseil et de la Commission proposant notamment la création d'un vice-commissaire qui disposerait un droit de regard sur tous les projets européens touchant à l'agenda de Lisbonne (18 février)
2004	Communication de la Commission européenne : Accompagner les mutations structurelles : une politique industrielle pour l'Europe élargie » (20 avril), qui marque une nouvelle approche, plus active
2004	Après la querelle autour d'Aventis, le Conseil des ministres franco-allemand veut examiner les moyens de faire émerger des « champions européens » (13 mai)
2004	Pour dépasser la crise politique autour des affaires Aventis/Sanofi et Alstom/Siemens, les ministres de l'économie Clement et Sarkoy créent un groupe d'industriels franco-allemand dirigé par Jean-Louis Beffa et Gerhard Cromme pour examiner « les possibilités de coopération notamment entre entreprises de nos deux pays » (26 octobre)
2005	Conseil européen, la France et l'Allemagne plaident pour « donner une nouvelle impulsion à la politique industrielle » européenne.

Que faire ? Quelques pistes pour une action franco-allemande

La multiplication des initiatives franco-allemandes dans le domaine industriel depuis 2003 (voir encadré ci-dessus) donne à penser que toutes les divergences décrites plus haut n'empêchent nullement les deux gouvernements de chercher des terrains de coopération. En tout cas, la volonté politique existe, et cela malgré les « couacs » des affaires Aventis-Sanofi et Alstom-Siemens survenus en 2004. Mais encore faut-il se garder d'un activisme et d'effets d'annonces qui trop souvent ne sont pas suivis d'effets. Voici quelques pistes prometteuses pour une coopération franco-allemande dynamique :

1. *Agir sur le cadre européen* : un premier champ d'action concerne le cadre réglementaire économique de l'UE. Dans ce domaine, la France et l'Allemagne partagent largement l'idée d'un capitalisme à l'euro-péenne : un modèle économique et social caractérisé par un équilibre entre principes libéraux (concurrence, abandon de réglementations nationales et régulation par le marché) et objectifs sociaux (cohésion sociale et territoriale). Ce souci commun se traduit par des positions conjointes dans tous les dossiers concernant les « règles du jeu » du grand marché européen, comme on a pu le constater récemment à propos de la directive « Bolkestein » sur les services. Autre exemple : Paris et Berlin ont soutenu la place des services publics (dans le jargon communautaire, les services d'intérêt général), qui revêt une importance non négligeable dans la définition des limites entre le « tout-marché » et les intérêts publics réclamés par les gouvernements nationaux. Dans un certain nombre de domaines, les deux gouvernements (auxquels s'est joint dès 2003 le premier ministre britannique Tony Blair) ont pris plusieurs initiatives pour réclamer des mesures pour une industrie européenne compétitive. Devant le danger d'une désindustrialisation, les partenaires ont à plusieurs reprises mis en garde la Commission de Bruxelles concernant certaines directives « pénalisant » les intérêts des producteurs. Ils évoquent notamment la bureaucratie européenne qui entraverait la capacité d'innovation des entreprises, les règles communautaires sur les aides à revoir afin de mieux aider les PME innovantes, les règles de la concurrence qui devraient « prendre mieux en compte les spécificités d'un développement industriel », pour aboutir à une règle d'ordre général que devrait suivre la Commission européenne : toute mesure nouvelle devrait être soumise à une évaluation préalable quant à sa compatibilité avec la compétitivité des entreprises européennes. Même si cette démarche¹⁰ s'apparente à du lobbying pur et dur pour les intérêts industriels et ne pourra pas tenir lieu de stratégie industrielle sérieuse, la question d'un nouvel équilibre entre les politiques commerciales, industrielles et de concurrence au niveau européen, soulevée par les deux gouvernements, est pertinente. Elle trouve par ailleurs un écho au niveau européen dans la nouvelle approche de la Commission

concernant la politique industrielle européenne¹¹, la nomination en décembre 2004 d'un commissaire à l'Industrie et aux Entreprises muni de pouvoirs de concertation, ou encore par l'instauration d'un Conseil « compétitivité ».

2. *Faire émerger un tissu industriel européen* : s'il y a un enseignement à tirer des affaires Aventis/Sanofi et Alstom/Siemens, c'est que la tentation du meccano industriel franco-allemand est peu prometteuse. L'interpénétration des entreprises entre nos pays est bien réelle : 2 400 firmes allemandes sont présentes en France, employant quelque 200 000 hommes et femmes et réalisant un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros. Dans l'autre sens, un bon millier d'entreprises françaises en Allemagne emploient 170 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros. Mais l'étude des rapprochements d'entreprises françaises et allemandes nous enseigne aussi qu'« une logique de coopération bilatérale dictée par des impératifs politiques est clairement incompatible avec les stratégies inhérentes aux fusions-acquisitions. La liste des tentatives avortées de fusionner des entreprises françaises et allemandes est plus longue que celle des *success stories*. »¹² Cela dit, la question de l'émergence d'une Europe industrielle n'en est pas moins cruciale. Soutenir le mouvement de rapprochement d'entreprises, déjà largement perceptible tant au niveau bilatéral qu'à l'échelle européenne ; agir sur le cadre réglementaire européen afin de favoriser un modèle européen d'entreprise : il y a là un terrain d'action commun, et la constitution récente d'un groupe de travail franco-allemand (piloté par Jean-Louis Beffa et Gerhard Cromme) chargé d'étudier « les possibilités de coopération notamment entre entreprises de nos deux pays » peut être utile, à condition qu'elle ne soit pas obnubilée par des « mariages d'éléphants » symboliques.

3. *Approfondir le marché unique européen* : un troisième axe consiste en l'approfondissement du marché unique européen et sa valorisation au bénéfice des entreprises. Les obstacles empêchant souvent les entreprises de tirer profit de la taille du marché européen sont encore trop nombreux. De même, une politique d'infrastructures, telle que l'ont proposée nos deux gouvernements en septembre 2003 dans les domaines des télécommunications, de la R & D, du transport et du développement durable afin d'améliorer les conditions de la croissance en Europe, se révèle une approche utile.

¹⁰ Elle a été exprimée notamment dans les lettres communes de Jacques Chirac, Tony Blair et de Gerhard Schröder au président du Conseil, en février 2003 et en février 2004.

¹¹ Cf. Commission des Communautés européennes, *Accompagner les mutations structurelles : une politique industrielle pour l'Europe élargie*, COM (2004) 274 final (20-04-2004).

¹² J.-M. Trouille, *Partners or Rivals ? French-German Industrial Co-Operations*. Working paper, Bradford School of Management, printemps 2005.
Management, Spring 2005

4. *Prendre enfin au sérieux la stratégie de Lisbonne* : Devant l'échec de la stratégie défini en 2000 et qui visait à créer une nouvelle dynamique européenne dans le domaine de l'économie du savoir, il ne suffit pas d'invoquer sans cesse l'importance de l'innovation, et de la recherche-développement. L'émergence d'une Europe de l'innovation commence au niveau national, avec des politiques engageant des réformes nécessaires et dégagant de nouvelles ressources financières. Dans nos deux pays, on est loin du compte ! Au niveau européen, il s'agit d'abord de dégager des synergies nouvelles, que ce soit au niveau du cadre réglementaire (standards et normes européens ; brevet européen), par le soutien aux centres de compétences européens en matière de recherche et à d'autres partenariats transfrontaliers ou par une meilleure focalisation des programmes européens existants sur les entreprises innovantes. Enfin, de grands projets structurants à l'échelle européenne devraient être développés dans des secteurs-clés afin de rassembler les potentiels existants, à l'exemple des réussites d'Ariane et d'Airbus dans le passé et des projets Galiléo (communication) ou ITER (énergie) aujourd'hui.

5. *Des initiatives exemplaires bilatérales* : s'il est vrai que le cadre bilatéral est de moins en moins pertinent en matière économique et que la coopération franco-allemande consiste donc de plus en plus en une approche conjointe à l'échelle communautaire, ceci n'empêche pas le développement d'actions bilatérales exemplaires. En fait, les deux pays pourraient mieux valoriser la densité extraordinaire de leurs réseaux bilatéraux dans tous les domaines. À titre d'exemple, la valeur ajoutée des formations universitaires communes dans le cadre de l'Université franco-allemande (UFA) réside dans leur exemplarité pour la formation de futurs cadres capables de penser et d'agir en Européens. De même, la création de pôles d'excellence communs décidée récemment, ainsi que la création d'une bourse de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation ou les rencontres pour la compétitivité industrielle organisées conjointement par les gouvernements et les milieux industriels (comme celle de janvier 2004) peuvent avoir un sens : rapprocher les acteurs, confronter leurs visions et leurs stratégies, favoriser les coopérations – dans un esprit de bilatéralisme non pas étriqué, mais ouvert. Les partenariats entre Länder et régions pourraient également jouer un rôle utile dans cette perspective.

Conclusion

Le cas de la politique industrielle confirme la règle suivante : la véritable valeur de la coopération franco-allemande réside dans la gestion intelligente des différences existantes et dans la capacité à faire converger des pratiques au départ éloignées. Dans cette perspective, l'existence de deux visions différentes de la politique industrielle n'empêche nullement une action franco-allemande. À condition de comprendre et de respecter les

structures, les cultures et les contraintes du voisin, on peut dépasser des querelles inutiles et rechercher des complémentarités et des pistes d'action commune. Il faut pour cela éviter les fausses pistes, comme la quête de « champions » symboliques mais souvent illusoire, et se concentrer sur le soutien aux acteurs et aux réseaux, la formation et la mobilité. Les initiatives franco-allemandes gagneraient aussi en crédibilité si les changements qui s'imposent dans nos deux pays, notamment la priorité à l'innovation et à la recherche, étaient traduits de manière plus convaincante au plan national. Enfin, l'ambition d'une Europe industrielle innovante et compétitive, réclamée à juste titre par les deux gouvernements, pourrait être soutenue en donnant l'exemple : en mettant l'acquis et le potentiel des réseaux bilatéraux au service de l'Europe des acteurs économiques et sociaux.

Bibliographie sommaire

Elie Cohen/Jean-Hervé Lorenzi, « Des politiques industrielles aux politiques de compétitivité en Europe », *Politiques industrielles pour l'Europe, Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, Paris, La Documentation Française, 2000, pp. 9-171.

Commissariat général du Plan/Deutsch-Französisches Institut (dir.), *Compétitivité globale : une perspective franco-allemande*, Paris, La Documentation Française, 2001.

Dossier « Coopération industrielle franco-allemande », *Industries*, n° 92, décembre 2003/janvier 2004.

Jean-Louis Levet, « Les politiques industrielles dans le monde : illustrations, enseignements et perspectives », *Désindustrialisation, délocalisations, Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, Paris, 2004, p. 315-356

Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit/Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, *Premières rencontres franco-allemandes pour la compétitivité de l'industrie*, lundi 19 janvier 2004. Actes du colloque (bilingue).

Henrik Uterwedde, « Une politique industrielle franco-allemande ? », *Regards sur l'économie allemande*, n° 69, 2004, pp. 7-10

Commission des Communautés européennes, *Accompagner les mutations structurelles : une politique industrielle pour l'Europe élargie*, COM (2004) 274 final (20-04-2004).